

**DEMANDE DE FINANCEMENT 2011**  
**PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR**  
**PROMOTEUR NON ASSOCIATIF**

**Promoteur :**

**Dossier n°: 2011 -**

**Intitulé de l'action :**

**PIECES RELATIVES A L'ACTION :**

- Budget prévisionnel du projet, daté, équilibré et signé par le responsable légal.  
*Le BP doit identifier les crédits de prévention de l'ARS Rhône Alpes pour son montant exact accordé.*
- Décision de l'assemblée délibérante relative à la mise en œuvre de l'action
- Attestation sur l'honneur (\*) avec signature du responsable légal prenant en compte le montant exact accordé par l'ARS Rhône Alpes au titre des crédits de prévention si le montant attribué est différent de celui demandé.
- Note sur les modifications du périmètre du projet en cas de montant accordé substantiellement inférieur au montant demandé (à partir d'une diminution de ¼ du montant demandé).
- Bilan-évaluation qualitatif et financier final** (\*) de l'action financée en 2010, daté et signé du responsable légal  
*Par nature rarement équilibré, le bilan de l'action doit faire ressortir clairement l'excédent ou le déficit réalisé*  
*A défaut du bilan final (action non terminée), produire le bilan intermédiaire au 31 mars 2011, daté et signé du responsable légal*

**PIECES RELATIVES A L'ORGANISME**

- Pouvoir ou délégation de signature, si le signataire des documents n'est pas le responsable légal
- RIB portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
- Attestation ou décision de l'assemblée délibérante relative à l'approbation des comptes annuels 2010 de la structure

**RAPPEL :**

**Dans les 2 mois suivant la fin de l'action financée en 2011**, le promoteur devra fournir le bilan-évaluation qualitatif et financier de l'action daté et signé du responsable légal faisant ressortir l'excédent ou le déficit réalisé

**Dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice 2011, soit le 30 juin 2012**, le promoteur devra fournir, **si l'action n'est pas terminée à cette date**, le compte rendu financier constitué d'un tableau des charges et produits affectés à la réalisation de l'action subventionnée

\*\*\*

**(\*) Les pièces suivantes sont disponibles sur le site de l'ARS Rhône-Alpes :**

<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Financement-des-actions-locale.102309.0.html>

- budget d'action et attestation sur l'honneur (pièces regroupées au sein d'un même fichier)

- bilan-évaluation qualitatif et financier final ou intermédiaire (y compris fiche suivi des crédits alloués non employés)